



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

~

COMMUNE DE SAINT PIERRE ROCHE

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
13 avril 2017 - 20H00

L'an 2017 le 13 avril à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Saint Pierre-Roche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de FLANDIN Joël, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10/04/2017

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : M. FLANDIN Joël, Maire ; Mmes : CHARDON Mireille, DUGAT Marie-Christine, MIGNOT Clotilde; MM : BEAUGENDRE Alban, BOUCHAT Philippe, JALICON André MATHEVON Christophe, POUX Bernard

Excusé(s) : Mme BARTHELEMY Catherine

Secrétaire de séance : M. BEAUGENDRE Alban

Délibération 2017_016: Attribution de l'appartement T2 à Prades

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de location du logement communal locatif T2 à Prades 63210 SAINT-PIERRE-ROCHE par Monsieur CAPUT Romuald à compter du 2 mai 2017. Le dossier de demande de logement étant complet, Monsieur le Maire le soumet au Conseil Municipal.

Le prix du loyer est fixé à 420.00 € charges non comprises, la caution est fixée à un mois de loyer soit 420.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte et autorise la location du logement communal locatif T2 à Prades 63210 Saint Pierre-Roche à Monsieur CAPUT Romuald pour un loyer mensuel de 420.00 € charges non comprises à compter du 2 mai 2017 ;
- Autorise Monsieur le Maire à encaisser le chèque de 420.00€ correspondant à la caution pour la location de cet appartement.